



10984 - Les heures pendant lesquelles il est permis de réciter le Coran

question

Est-il permis de réciter la Fatiha à n'importe quelle heure ?

J'ai entendu dire qu'il n'était permis de la réciter que pendant des moments précis comme dans la prière et au cours des choses précisées dans l'ordre du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Si cette dernière idée est juste, j'espère que vous me fournirez la liste des moments appropriés à la lecture de la Fatiha ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il vous est permis de réciter le Coran ou une quelconque de ses sourates à n'importe quel moment et en tout état, à moins que vous soyez souillé (suite à l'acte intime). Dans ce cas, il vous est interdit de lire le Coran compte tenu du hadith d'Ali qui dit : « Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) récitait le Coran dans n'importe quel état sauf quand il était souillé (après les rapports sexuels) (rapporté par at-Tirmidhi, at-tahara, 136) et déclaré par lui **beau** et **authentique**). C'est également l'opinion de plus d'un parmi les ulémas, Compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et leurs successeurs immédiats ; ils ont dit qu'on pouvait réciter le Coran sans avoir procédé à des ablutions, mais on ne peut pas le lire dans un livre si l'on n'est pas propre. Ceci est l'avis de Soufyan ath-Thawi, de Chafii, d'Ahmad et d'Ishaq.

Voir Dhaifou Sunani at-Tirmidhi par al-Albani, hadith n° 22

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya a dit : « les imams (qui font autorité en Islam) sont d'avis qu'il est interdit à une personne qui traîne une souillure majeure (djunub) de lire le Coran. Ce serait manquer de respect au Coran que de le lire dans cet état. Pourtant il s'agit de la parole d'Allah, le Puissant et Majestueux qu'il faut respecter et vénérer et éloigner de tout ce qui peut remettre en



cause son caractère saint comme les endroits mal propres et les lieux interdits (de fréquentation).

S'il a été interdit à la personne souillée de toucher le Coran, c'est parce qu'elle peut, quand elle le veut, mettre fin à l'état de souillure.

Quant à celui qui traîne une souillure mineure, il lui est permis de réciter le Coran sans toucher au livre. Se référer à la question n° [10672](#). Quant à la femme en cycle menstruel et celle accouchée, leurs cas sont traités à la question n° [2564](#). Allah le sait mieux.

Se référer à l'ouvrage d'al-Bassan intitulé Tawdhih al-ahkam, 1/309.